

PETR AKochZorn

CONSEIL SYNDICAL Procès-verbal - Séance du 07 janvier 2020

L'an deux mil vingt, le sept du mois de janvier à dix-huit heures, en application des articles L.5741-1, L.5711-1 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural AKochZorn.

Etaient présents les conseillers communautaires suivants :

Monsieur Raphaël ADAM	Monsieur Jean-Claude LASTHAUS
Madame Denise BOEHLER	Madame Marie-Paule LEHMANN
Monsieur Etienne BURGER	Monsieur Jean-Marie CRIQUI
Monsieur Gaston BURGER	Monsieur Claude LITT
Monsieur Bernard FREUND	Monsieur Pierre LUTTMAN
Madame Mireille GOEHRY	Monsieur Georges PFISTER
Monsieur Alain GROSSKOST	Monsieur Jean-Jacques RUCH
Monsieur Jean-Georges HAMMANN	Monsieur Eric SCHAEFFER
Monsieur René HEPP	Monsieur Jean-Luc TOUSSAINT
Monsieur Alain HIPP	Monsieur Xavier ULRICH
Monsieur André JACOB	Monsieur Justin VOGEL
Monsieur Jeannot KREBS	Monsieur Bernard WEISS
Monsieur Jean-Charles LAMBERT	Monsieur Raymond ZILLIOX

1. Installation du Conseil Syndical

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Georges Pfister, doyen d'âge de l'assemblée. Il donne lecture de la composition du Conseil Syndical et proclame les membres du Conseil cités ci-dessous (titulaires et suppléants) installés dans leur fonction.

Voici la liste des membres titulaires et des membres suppléants :

	Titulaires	Suppléants
Communauté de communes du Kochersberg	Monsieur Justin VOGEL Monsieur Etienne BURGER Monsieur Jean-Claude LASTHAUS Monsieur René HEPP Monsieur André JACOB Monsieur Jean-Luc TOUSSAINT Monsieur Jean-Jacques RUCH Monsieur Raymond ZILLIOX Monsieur Pierre LUTTMANN Monsieur Alain GROSSKOST Madame Denise BOEHLER Monsieur Jean-Charles LAMBERT Monsieur Gaston BURGER	Monsieur Luc GINSZ Monsieur Alain NORTH Monsieur Freddy BOHR Monsieur Roland MICHEL Monsieur Luc HUBER Monsieur Jean-Charles GANGLOFF Monsieur Marc HERRMANN Monsieur Frédéric SCHOENHENTZ Madame Madeleine PEREZ Monsieur Alfred SCHMITT Madame Gabrielle FIACRE Monsieur Christian LIBERT Monsieur René WUNENBURGER

	Titulaires	Suppléants
Communauté de communes du Pays de la Zorn	Monsieur Bernard FREUND Monsieur Georges PFISTER Monsieur Jean-Georges HAMMANN Madame Mireille GOEHRY Monsieur Eric SCHAEFFER Monsieur Xavier ULRICH Madame Marie-Paule LEHMANN Monsieur Alain HIPP Monsieur Bernard WEISS Monsieur Raphaël ADAM Monsieur Bernard LIENHARD Monsieur Jeannot KREBS Monsieur Claude LITT	Monsieur Eric GUILLAUME Monsieur Pascal WICKER Monsieur René HATT Monsieur Georges BECK Monsieur Daniel LENGENFELDER Monsieur Gérard SCHWEITZER Monsieur Alain HURSTEL Monsieur Bernard INGWILLER Monsieur Francy JACOB Monsieur Jean HENTZ Monsieur Jean-Marie CRIQUI Madame Laurence VOLLMAR Madame Véronique ERNEWEIN

2. Election du Président

En vertu des articles L.5741-1, L.5711-1 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Georges PFISTER, doyen d'âge de l'assemblée, prend la présidence de l'Assemblée pour procéder à l'élection du Président.

Il rappelle qu'en application des articles L.5741-1, L.5711-1 et L.2122-8 du CGCT, le Président de l'Assemblée est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Il invite ensuite les membres du Conseil à procéder à l'élection de leur Président. Pour se faire, il demande aux candidats au poste de Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Monsieur Justin VOGEL.

Le Président de séance fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 26
- Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 25
- Majorité absolue : 14

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
Justin VOGEL	25	Vingt-cinq

Monsieur Justin VOGEL est proclamé Président du PETR AKochZorn par 25 voix (vingt-cinq). Il est immédiatement installé dans ces fonctions et prend la présidence de l'Assemblée.

3. Détermination du nombre de Vice-présidents

Monsieur Justin VOGEL, élu Président, indique aux membres du Conseil qu'en application des articles L.5741-1, L.5711-1 et L.2122-8 du CGCT, le Conseil Syndical peut

déterminer librement le nombre des vice-présidents, dans la limite de 20 % du nombre de délégués en exercice, soit 5 (cinq).

Après délibération, les membres du Conseil **décident de fixer** le nombre de Vice-Présidents à 5 (cinq).

4. Election des Vice-présidents

Après avoir déterminé le nombre de Vice-Présidents, le Conseil Syndical est invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Le Président rappelle que les Vice-Présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L.5741-1, L.5711-1 et L.2122-8 du CGCT).

Election du 1^{er} Vice-Président :

Monsieur le Président demande aux candidats au poste de 1^{er} Vice-Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Monsieur Bernard FREUND.

Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 26
- Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 25
- Majorité absolue : 14

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
Bernard FREUND	25	Vingt-cinq

Monsieur Bernard FREUND est proclamé 1^{er} Vice-Président du PETR AKochZorn par 25 voix (vingt-cinq). Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 2^{ème} Vice-Président :

Monsieur le Président demande aux candidats au poste de 2^{ème} Vice-Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Monsieur Etienne BURGER.

Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 25
- Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 2
- Majorité absolue : 14

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
Etienne BURGER	25	Vingt-cinq

Monsieur Etienne BURGER est proclamé 2^{ème} Vice-Président du PETR AKochZorn par 25 voix (vingt-cinq). Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

▪ **Election du 3^{ème} Vice-Président :**

Monsieur le Président demande aux candidats au poste de 3^{ème} Vice-Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Monsieur Georges PFISTER.

Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 26
- Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 25
- Majorité absolue : 14

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
Georges PFISTER	25	Vingt-cinq

Monsieur Georges PFISTER est proclamé 3^{ème} Vice-Président du PETR AKochZorn par 25 voix (Vingt-cinq). Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

▪ **Election du 4^{ème} Vice-Président :**

Monsieur le Président demande aux candidats au poste de 4^{ème} Vice-Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Monsieur Jean-Claude LASTHAUS.

Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41
- Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 39
- Majorité absolue : 21

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
Jean-Claude LASTHAUS	25	Vingt-cinq

Monsieur Jean-Claude LASTHAUS est proclamé 4^{ème} Vice-Président du PETR AKochZorn par 25 voix (Vingt-cinq). Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

▪ **Election du 5^{ème} Vice-Président :**

Monsieur le Président demande aux candidats au poste de 5^{ème} Vice-Président de se déclarer ; une candidature est déclarée, à savoir celle de Monsieur Xavier ULRICH.

Le Président fait ensuite procéder au vote qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de leur nom, les membres du Conseil déposent leur bulletin de vote dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au terme du 1^{er} tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 41
- Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral) : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 25
- Majorité absolue : 21

Nom, Prénom des candidats (Ordre alphabétique)	Nombre de suffrage obtenus	
	En Chiffres	En toutes lettres
Xavier ULRICH	25	Vingt-cinq

Monsieur Xavier ULRICH est proclamé 5^{ème} Vice-Président du PETR AKochZorn par 25 voix (Vingt-cinq). Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

5. Election des membres du Bureau

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil qu'en application des statuts du PETR AKochZorn et des articles L.5741-1, L.5711-1 du CGCT, le Bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents, ainsi que d'un ou plusieurs autres membres.

Il propose que le Bureau soit constitué du Président et des Vice-présidents élus par le Conseil syndical, à savoir :

- Monsieur Justin VOGEL, Président
- Monsieur Bernard FREUND, Vice-Président
- Monsieur Etienne BURGER, Vice-Président
- Monsieur Georges PFISTER, Vice-Président
- Monsieur Jean-Claude LASTHAUS, Vice-Président
- Monsieur Xavier ULRICH, Vice-Président

Le Conseil syndical **approuve** la proposition du Président. L'ensemble des candidats ci-dessus sont élus à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

6. Délégations accordées au Président

Le Président expose aux membres du Conseil que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales permettent au Conseil Syndical de déléguer au Président un certain nombre de ses compétences afin de favoriser la bonne administration de la collectivité.

Après avoir délibéré, le Conseil Syndical **décide** à l'unanimité de déléguer au Président les attributions suivantes pour la durée de son mandat :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférents ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges.

7. Conseil de développement territorial

Le Président expose aux membres du Conseil que les dispositions de l'article L.5741-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient la création d'un conseil de développement territorial qui réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du PETR.

8. Modalités d'organisation du secrétariat du PETR

Le Président rappelle aux membres du Conseil syndical que le siège social du PETR a été fixé au siège de la Communauté de communes du Kochersberg.

En attendant que le PETR se structure et trouve son organisation, notamment dans le cadre du projet de territoire qui doit être rédigé dans l'année qui vient, il propose au Conseil syndical que le secrétariat du PETR soit assuré par les services de la Communauté de communes du Kochersberg.

Les modalités de financement du travail de secrétariat seront déterminées par une clé de répartition entre les deux communautés de communes membres qui restent à définir. Après délibération, les membres du Conseil syndical **valident** la proposition du Président et **décident** de confier le secrétariat du PETR à la Communauté de Communes du Kochersberg.

9. Modalités de convocation et de diffusion des informations et documentations aux délégués du Conseil syndical

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil syndical que l'ensemble des convocations, invitations, rapports et plus généralement tous documents relatifs au PETR soient transmis par voie dématérialisée, via une adresse de messagerie valide et communément utilisée par chacun des délégués.

Après délibération, les membres du Conseil syndical **acceptent** ce principe de fonctionnement et **s'engagent** à communiquer au secrétariat une adresse de messagerie valide.

10. Divers

Le Président,
Justin VOGEL

